

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

**DELIBERATION N°CD2024-
04/1/4
DOSSIER N°6179**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE
DES ÉNERGIES RENOUVELABLES**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALÉIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Thierry BOURGUIGNON à Jean-Luc LEGER
Marie-Christine BUNLON à Patrice MORANCAIS
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Isabelle PENICAUD à Eric BODEAU
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE
DES ÉNERGIES RENOUVELABLES**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2024-04/1/4 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

D'adopter le Compte Administratif 2023 du budget annexe des Énergies Renouvelables qui se présente comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses réalisées au cours de l'exercice	4 836,89 €	2 980,51 €	7 817,40 €
Recettes réalisées au cours de l'exercice	5 600,00 €	3 944,05 €	9 544,05 €

Section d'investissement

Résultat de gestion : + 763,11 €

Résultat 2022 reporté d'investissement : - 2 862,44 €

Déficit de clôture (investissement) : - 2 099,33 €

Section de fonctionnement

Résultat de gestion : + 963,54 €

Résultat 2022 reporté de fonctionnement : + 12 059,89 €

Excédent de clôture (fonctionnement) : + 13 023,43 €

Le résultat global à la fin de l'exercice 2023 est donc excédentaire à hauteur de **10 924,10 €**.

M. Patrice MORANCAIS, 1er Vice-Président du Conseil départemental, désigné Président de séance, procède au vote.

Mme Valérie SIMONET, Présidente du Conseil départemental, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET